

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 24 février à 18 heures 30, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la salle des fêtes de Creys, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**,

Étaient présents : Séverine **POËTE**, Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Christelle **MELLET**, Gilles **GAUTIER**, Philippe **GIROUD**, Pierre **DE SMEDT**, Sandra **DREVET**, Patrick **GROS**, Ludovic **CHENEVAL**, Isabelle **MAYEN**, David **ARNAUD**, Stéphanie **BATAILLON**

Excusés : Nadine **MELLET**, Christel **LHERISSON** (procuration donnée à **Séverine POËTE**), Jean-Claude **GENGLER** (procuration donnée à Patrick GROS), René **GIPPET**, Ligia **HODY**

Secrétaire : Séverine **POËTE**

Date de la convocation : 15 février 2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2022

FONCIER COMMUNAL – LA GORGE

En 2020, lors d'une réunion d'adjoints élargie à la commission urbanisme débutait les discussions sur l'avenir du foncier communal,

- Le Devin : dossier en cours d'élaboration
- Devaux : prévoir un assistant maître d'ouvrage
- La Gorge vers l'usine PERRIN.
- Lieu-dit le Coin (Creys)

Le PLU est compatible avec le SCOT, c'est une chance pour la commune, pour information, une présentation du SCOT aura lieu lors de la prochaine réunion de conseil. Il faut prendre en compte que la destination des sols n'est pas définitive. En cas de révision du SCOT ou du Plu, il pourrait être considéré qu'un terrain constructible sur lequel aucune construction n'a été réalisée pendant plusieurs années n'a pas à conserver son caractère constructible.

Depuis le début de l'année, deux entreprises ont sollicité le Maire en vue de l'acquisition du terrain à la Gorge, en zone UE. La rareté de tènement à vocation économique suscite l'intérêt des entreprises. Le service des domaines a été consulté, l'idée est de ne pas miter le terrain.

Christelle MELLET souhaite connaître les entreprises intéressées ? leur production ? stockage ? industrielle ? Le Maire attend de recevoir les demandes officielles d'acquisition.

David ARNAUD demande confirmation sur une vente ou une location ? il s'agit bien d'une vente. Un des points positifs de ce terrain et qu'il est excentré par rapport aux habitations, l'accès est facile.

Pas de problème de distance avec le poulailler situé à proximité répond le Maire à Philippe GIROUD.

Une réunion de la commission « avenir du foncier communal » sera organisée prochainement.

Le service des Domaines a été sollicité afin de connaître l'estimation de ce bien.

DEVOIEMENT D'UN CHEMIN

Pour information, dévoiement d'un chemin carrière de MEPIEU (Praille) pour permettre l'exploitation de la partie sud de la carrière. Ce chemin a déjà fait l'objet d'un déclassement il y a plusieurs années

RETRAIT DU SYNDICAT DU GYMNASSE DE MONTALIEU

Plusieurs communes ont délibéré pour accepter le retrait de la commune du syndicat du gymnase de MONTALIEU. LE CONSEIL MUNICIPAL charge M. Le Maire de remercier les communes ayant entériné le retrait de la commune du syndicat.

UTILISATION DES CHEMINS RURAUX

M. Le Maire fait un point sur le régime juridique du chemin rural. Il s'agit des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage public, mais qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils appartiennent au domaine privé communal. Toute demande d'intervention sur les chemins ruraux doit être effectuée après accord de la commune. Il en va de même pour l'installation d'enrouleur. En effet, ce type de matériel doit être entreposé sur les parcelles privées et non sur les chemins. En cas d'accident, la responsabilité de la commune serait engagée, et par conséquent l'élu en charge de la voirie.

RESTAURANT SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – 2022/2023

M. Le Maire donne la parole à Séverine POËTE en charge de l'enfance. Cette dernière précise que comme chaque année, il convient de délibérer afin de fixer les tarifs des services municipaux pour la rentrée 2022/2023. Elle propose une réévaluation des tarifs de 2.00 %.

Concernant les repas, il convient de rappeler que le tarif ne tient absolument pas compte des frais réels (coût du personnel, de l'entretien et du fonctionnement des locaux, etc...).

Elle donne lecture au conseil du projet de règlement des services restaurant scolaire et périscolaire.

Les tarifs du restaurant scolaire et du périscolaire proposés pour la rentrée 2022/2023 sont les suivants :

Restaurant scolaire		
Prestations	Proposition tarifs 2022/2023	
Repas	4.12 €	
Majoration (repas validé en retard, absence de règlement après relance, inscription de dernière minute => CF règlement)	8.24 €	
Forfait de garde sans repas	2.14 €	
Périscolaire		
Tarif à l'unité 7h30-8h30 = 1 unité 16h10-17h20 = 1 unité 17h20-18h30 = 1 unité		
QF	0 à 600	1.65 €
	601 à 1100	2.18 €
	> 1100	2.75 €

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs pour l'année 2022-2023 suivant les tarifs énoncés,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs périscolaire et restaurant scolaire, précisés ci-dessus, pour l'année scolaire 2022-2023

APPROUVE le règlement des services restaurant scolaire – périscolaire pour l'année scolaire 2022.2023

Suite au questionnement de Ludovic CHENEVAL, severine POËTE précise que le coefficient familial n'est pas appliqué au prix du repas.

Les prix du repas du collège de BRIORD sont fixés à 2.00 € par le département aux élèves de l'Isère. Christelle MELLET souhaite savoir si cette situation sera pérenne. Ce tarif s'appliquera uniquement durant le mandat actuel du département. D'autre part, le Maire précise également que par mesure d'équité, les transports scolaires gérés par la région seront payant à partir de la rentrée prochaine.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - DICRIM

M. Le Maire donne la parole à Philippe FILLOD, adjoint en charge du Plan Communal de Sauvegarde. Il rappelle la délibération n° 2013.06.05 par laquelle étaient approuvés le PCS et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ces documents ont été mis à jour et sont présentés au conseil municipal. Chaque conseiller a reçu les fiches de missions et chaque conseiller noté sur l'organigramme a été informé de son rôle en cas de déclenchement du PCS.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde

APPROUVE le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

CHARGE M. le Maire de prendre l'arrêté portant sur l'adoption de la révision du PCS

METALINCO – SITUATION

M. le Maire rappelle la discussion lors de la dernière réunion du conseil au sujet de la situation de la société METALINCO. Le 10 février dernier une rencontre a eu lieu au cours de laquelle il a été demandé à l'entreprise de fournir les deux derniers bilans et fournir les contrats d'entretien. A réception de ces documents, une étude sera réalisée. Il est également décidé de désolidariser l'arrière du bâtiment loué par Métalinco afin de le proposer à la location et obtenir un produit supplémentaire pour la commune

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir

- 31 mars 2022 –
 - ✓ 18 h -présentation SCOT et TE38
 - ✓ 20h45 – budget

Organiser une réunion avec les associations pour définir l'organisation de la fête de la musique. Au cours des mois de mars et août aucune commande n'est validée. Demander impérativement que soit noté sur les devis la date de réalisation des travaux.

Séverine **POETE**

- ✚ Remercie le conseil au nom des habitants du lotissement de Mollard-viret pour l'installation de l'abri bus

Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ A assisté à l'AG de la bibliothèque – élection présidente : Mme AUDEBRAM Marie-Alice trésorière : Muriel GUERIN – recrutement d'une nouvelle bibliothécaire : Mme Aurélie BOISSY
- ✚ Remercie les conseillers pour les remarques ou la validation sur son projet de règlement de la salle polyvalente

Philippe **FILLOD**

- ✚ Rappelle la fermeture de la montée de bran jusqu'au 18 mars prochain – travaux de sécurisation de la route départementale
- ✚ Organise la visite de la centrale de Malville pour le conseil municipal le 05 mars 2022
- ✚ Organise le ramassage de printemps le 26 mars 2022

Sandra **DREVET**

- ✚ Signale la formation de trous rue des Gouverdières. Pierre DE SMEDT l'informe que cette demande a été prise en compte par la commission voirie.
- ✚ Informe de la réception du dossier pour la labellisation « commune active et sportive », résultat en juin prochain

M. le Maire

- ✚ Demande à David ARNAUD de se rapprocher du secrétariat pour la prise en compte des demandes de l'ESNI
- ✚ Demande à Isabelle MAYEN de procéder à l'évaluation de la maison des Ecoux

Gilles **GAUTIER**

- ✚ Signale la détérioration du sol de l'aire de jeux de Faverges, Séverine POETE se charge de contacter l'entreprise.
- ✚ Remercie Pierre DE SMEDT d'être intervenu auprès de la régie des eaux pour remettre à l'identique le goudron « rouge » fontaine ronde.

**REUNION DU 24 FEVRIER 2022
DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE**

Vu la délibération n° 2020.04.03 du 02 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

DIA 36-2021 : B – 331 — Rue du Courray – pas de droit de préemption

DIA 01-2022 : Parcelle AB 613 – 623 – Les layettes –pas de droit de préemption